

Remplacement de la courroie de distribution

Présentiel

Public

- Tout technicien intervenant lors du remplacement de courroies de distribution montées sur véhicules légers et utilitaires

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Effectif

De 2 à 6 Personnes

Prérequis

- Avoir des connaissances en mécanique générale

Objectifs de la formation

- Acquisition des connaissances nécessaires afin d'identifier les éléments d'une distribution
- Obtenir les savoirs et savoir-faire nécessaires au remplacement d'un kit de distribution lors des activités techniques en atelier

Contenu pédagogique

LA THEORIE (en salle)

• *La distribution*

Rôle de la distribution / Les principaux éléments fixes / Les principaux éléments mobiles / Rappel du cycle à quatre temps (Admission / compression / Combustion / détente / Echappement)

• *Les différentes technologies de distribution*

La courroie / La courroie lubrifiée / La courroie + chaîne / La chaîne / La cascade de pignons / La cascade de pignons + chaîne

• *Constitution et contrôle d'une courroie de distribution*

Les différentes architectures (exemple d'architectures) / Les éléments mobiles (La courroie / Les poulies / Les déphaseurs d'arbre à cames / Les galets / La pompe à eau) / Les carters

• *Pourquoi remplacer une courroie de distribution ?*

Les contraintes (A quoi est exposé la distribution / Les conséquences d'une rupture / Le remplacement) / Les périodicités (exemples de périodicité de remplacement) / Particularités du moteur PureTech

• *Constitution et contrôle de l'entraînement des accessoires*

Exemple d'architecture de l'entraînement des accessoires / Les éléments constitutifs de l'entraînement des accessoires (La courroie / Les galets / Les accessoires) / Réinitialisation après remplacement de la courroie d'accessoire

LA PRATIQUE (en salle ou en atelier)

• *Travaux pratiques en salle*

Les principales étapes du remplacement d'une distribution

• *Travaux pratiques en atelier*

TP Recherche d'information dans la documentation technique pour le remplacement d'une distribution :

- Moteur 1,2L PureTech Stellantis
- Moteur 1,6L HDI Stellantis
- Moteur 1,6L 16s Essence Renault
- Moteur 1,5L DCI Renault

TP Remplacement d'une courroie de distribution :

- Moteur 1,2L PureTech Stellantis
- Moteur 1,6L HDI Stellantis
- Moteur 1,6L 16s Essence Renault
- Moteur 1,5L DCI Renault

☒ Modalités d'accès à la formation

- Plan de formation

⚙️ Modalités et méthodes

- Formation présentielles
- Pédagogie active et participative, alternance d'exercices en salle et de mise en situation pratiques à l'atelier

⭐ Compétences du formateur

- Formateur spécialisé en pédagogie des adultes et techniques d'animation
- Double compétence technique (distribution) et pédagogie

❖ Moyens pédagogiques

- Diaporama d'animation
- Fourniture d'un support de cours comprenant également les travaux pratiques
- Matériel et pièces pédagogiques
- Moteurs sur banc : 1,2L Puretech STELLANTIS / 1,6HDI STELLANTIS / 1,5DCI Renault / 1,6L 16 soupapes Renault

☰ Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation

- Questionnaire individuel d'évaluation des connaissances réalisé en début de stage
- Questionnaire individuel d'évaluation des acquis réalisé en fin de stage

👉 Modalités d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

- Questionnaire individuel d'évaluation de satisfaction à chaud réalisé en fin de stage

📄 Formalisation à l'issue de la formation

- Une attestation de fin de formation est délivrée à l'issue du stage au stagiaire
- Une copie de la feuille de présence est délivrée à l'entreprise et à l'OPCO

🖨️ Personnes en situation de handicap

- L'ensemble de nos formations sont accessibles à tout public, y compris les personnes en situation de handicap (PSH)
- Pour toute information, contactez notre référent handicap

🤝 Modalités d'acceptation du stagiaire à la formation

- le jour du stage, le stagiaire devra se munir :
- d'une pièce d'identité
- de sa convocation de stage
- de vêtements de travail
- de chaussures de sécurité

Tous nos programmes de formation sont établis conformément à l'article L-6313-1 du code du travail

